



Qu'est ce que la CVEC ?


La cotisation CVEC est perçue par le CROUS pour favoriser l'accueil, le soutien social, sanitaire, culturel et sportif de tous les étudiants. Elle est également collectée pour renforcer les actions de prévention et d'éducation à la santé. Elle s'élève à 95€ et est obligatoire pour tous les étudiants.

Le paiement de la CVEC est l'une des choses obligatoires pour ton inscription dans ton université en France. Tu devras [t'inscrire ici](#) et ensuite te rendre [directement ici](#) pour effectuer le paiement de ces frais.

Comment effectuer la procédure de la CVEC ?


Voici un tutoriel vidéo, disponible en français et en anglais!

Version anglais



Get your CVEC
263 views • 1 year ago

Versions français



Obtiens ta CVEC
228 views • 1 year ago

Les étudiants répondant à certains critères ne sont pas tenus de payer la CVEC. Continue à lire pour savoir si c'est ton cas !

Qui peut être exempté du paiement de la CVEC ?

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles tu peux être exempté(e) du paiement du CVEC :

- Tu es un étudiant Erasmus (dans le cadre d'un programme d'échange)
- Tu bénéficies d'une bourse CROUS / BGF (gouvernement français) / Campus France
- Tu bénéficies d'une aide subsidiaire ou d'une [aide spécifique](#)
- Tu as le statut de réfugié ou tu es enregistré en tant que demandeur d'asile ayant le droit de rester dans le pays.

Pour l'année 2022-2023, la campagne de demande de remboursement est ouverte jusqu'au 31 mai 2023. Et pour obtenir le remboursement, tu dois simplement te rendre sur [le site de la CVEC](#).

Nous contacter

 hello@livin-france.com

Donne ton avis

 [Écrire un avis >](#)

Ressources

 [Trouver un logement >](#)

 [Help center >](#)